

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15/453/1934 promulguant dans la colonie le décret du 19 juillet 1934, réglementant l'attribution de l'indemnité de zone.

n° 15/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 août 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 19 juillet 1934, réglementant l'attribution de l'indemnité de zone inséré au Journal officiel de la République française du 22 juillet 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 juillet 1934, susvisé, réglementant l'attribution de l'indemnité de zone.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE COPPET.